



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

**Séance du 01/04/2025**  
**Objet : Demande de subvention**

L'an deux mille vingt-cinq et le 1<sup>er</sup> avril à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, Mmes ROBERT Carole, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Marion, BERNARD Myriam, Mrs CHAMBRE Emmanuel, BONO Vicente, AKLA Mohammed.

Absents : Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline.

Procurations : Mme BERNARD Myriam a donné procuration à Mme MOUREN Sylvie.  
M. BONO Vicente a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

Madame Yasmina KERBOUA a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

**Objet : Demande de subvention**

Madame le Maire présente le projet de rénovation des toitures du foyer culturel et de l'école élémentaire. Avant d'envisager des travaux de rénovation énergétique, il est primordial de rénover la toiture, qui constitue la première ligne de défense contre les pertes de chaleur et d'énergie.

En effet, un toit en bon état permet de :

- Réduire les déperditions thermiques : Un toit étanche et isolé diminue les pertes de chaleur en hiver et les gains de chaleur en été, réduisant ainsi la consommation énergétique du bâtiment.
- Améliorer le confort des usagers : Un toit performant garantit une température intérieure stable et agréable tout au long de l'année.
- Augmenter la valeur du bâtiment : Une toiture rénovée est un atout majeur pour l'attractivité et la valeur du bâtiment.

Les bénéfices attendus sont :

- Amélioration des conditions de vie : La rénovation du toit permettra d'améliorer le confort des usagers, qu'il s'agisse des élèves, des enseignants, des résidents des logements ou des participants aux activités du foyer culturel.
- Économie d'énergie : Un toit rénové contribuera à une meilleure isolation, réduisant ainsi les coûts énergétiques pour la commune.
- Valorisation du patrimoine communal : Ce projet renforcera l'attractivité de notre commune et montrera notre engagement envers le bien-être et la sécurité de nos citoyens et jeunes concitoyens

La rénovation du toit des deux infrastructures, l'école et du foyer culturel, est un investissement dans l'avenir de notre commune. Cette rénovation, qui est une étape indispensable avant d'envisager des travaux de rénovation énergétique, permettra de garantir un bâtiment performant, durable, sécuritaire et confortable pour les générations futures.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES HT		RECETTES	
Toiture école	45 985.20	Etat	71 795.15
Toiture foyer	62 795.34	Commune	47 863.44
Imprévus 10%	10 878.05		
<b>TOTAL</b>	<b>119 658.59</b>	<b>TOTAL</b>	<b>119 658.59</b>

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet présenté
- Décide de solliciter une subvention selon le plan de financement présenté
- Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Malijai,  
Le 1<sup>er</sup> avril 2025  
Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.  
Pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

